

CLUB CYCLOTOURISTE DE BRETAGNE SUR ORGE

Règlement du brevet « 200 km Bretagne Chérisy Bretagne » à allure régulée du 26 AVRIL 2025

Préambule :

Ce règlement est destiné aux participants du brevet organisé par le CS BRETAGNE cyclotourisme. Ce brevet de 200 kms, sera pratiqué à allure dite « Audax » et suivant les mêmes principes. Il ne comporte pas de grosses difficultés, à part la distance, qui nécessite une bonne pratique du vélo.

Principes du brevet :

- Le brevet bénéficiera, afin de faciliter la progression des cyclotouristes, d'une voiture ouvreuse avec gyrophare qui assure le respect de l'itinéraire, et d'une voiture balai pour le dépannage.
- Le brevet se déroulera suivant les mêmes principes qu'une randonnée « AUDAX ».
- Des cyclotouristes expérimentés, nommés capitaines de route, encadreront les participants au brevet, et seront reconnaissables par le port d'un brassard au bras.
- De même des cyclotouristes expérimentés fermeront la marche pour assurer la bonne cohésion du groupe.
- Le brevet comporte plusieurs arrêts collation et le repas du midi au restaurant.
- Le CS BRETAGNE cyclotourisme s'assure du respect des horaires, départs et arrivées à la suite des arrêts et de la désignation des capitaines de route.

Règles à respecter :

- **Les cyclotouristes roulent groupés par deux de front au maximum.**
- **L'allure est contrôlée par les capitaines de route.**
- **En aucun cas, il n'est permis de dépasser les capitaines de route.**
- Le peloton sera divisé en 2 groupes de 30 personnes.
- Les cyclotouristes qui rencontreront des difficultés à suivre l'allure, devront monter impérativement dans la voiture balai.
- Les cyclotouristes victimes d'incidents mécaniques, devront monter dans la voiture balai ; ils réintégreront le groupe après réparation.

Clauses d'annulation :

Le **CS BRETAGNE** se réserve le droit d'annuler le brevet, faute du nombre de participants, ou en raison de très mauvaises conditions météo. Dans ce cas, les organisateurs s'engagent à rembourser les inscrits, et à les informer au plus tôt de cette décision. Le site internet du club (csbcyclotourisme.fr) comporte une rubrique (destinée à informer les participants du 200 km).

En cas de désistement d'un cyclo, sans raison valable, le montant de l'inscription restera acquis au **CS BRETAGNE**.

Date :

Nom du participant :

Signature du participant :